

# Les gains des chevaux de Sers seront taxés

**PAU** La Sepa a obtenu gain de cause hier contre une association d'éleveurs en référé

La Société d'encouragement des Pyrénées-Atlantiques (Sepa) a le droit de taxer les gains des chevaux entraînés à Sers à hauteur de 1 %. Ainsi a tranché hier le juge des référés de Pau, rejetant la demande de suspension dont il avait été saisi par l'association de propriétaires de chevaux de course au galop du Sud-Ouest.

Le litige remonte au début de l'année. La Sepa, qui gère l'hippodrome et le centre d'entraînement de Sers, avait décidé de mettre en place cette nouvelle recette afin de pallier son déficit chronique. Le centre étant très prisé, il avait en effet dû installer de nouveaux équipements pour faire face à la demande de personne sou-

haitant entraîner des chevaux à Sers.

Mais l'association de propriétaires et son président, Hervé Chamarty, ont décidé d'attaquer cette décision, estimant que le conseil d'administration de la Sepa aurait dû provoquer une réunion de concertation et obtenir un accord préalable.

Le dossier a été plaidé il y a deux semaines par M<sup>me</sup> Le Corno et Marbot pour la Sepa, et M<sup>me</sup> Blazy pour les propriétaires.

Hier, le juge des référés a donné raison à la Sepa, estimant qu'elle n'avait « nullement obligation au plan juridique de consulter préalablement les propriétaires ni même d'obtenir leur accord », indiquant au passage que la taxe de 1 % était d'une « régularité évidente ».

Désormais, quand un cheval entraîné à Sers brillera à Vincennes ou ailleurs, le centre de Sers empochera 1 % des gains.

**Gwenaël Badets**



Entraînement à Sers. PHOTO ARCHIVES JEAN-LOUIS DÜZERT